

Compte rendu du Conseil Municipal du 09 février 2022

Présents: Philippe Heitz, Etienne Chatelon, Mathieu Rousseaux, Pierre Burellier, Emmanuelle Langlais Ballandraud , Madjid Bribi, Elisabeth Villard

Pouvoirs: Emeline Rapaud donne pouvoir à Philippe Heitz, Benoit Laffont donne pouvoir à Elisabeth Villard, Vincent Carrey donne pouvoir à Etienne Chatelon

Absent: Hervé Marcon

Secrétaire de séance : Elisabeth Villard

Approbation du compte rendu du conseil du 12 janvier 2022

- Approuvé à l'unanimité

Convention pour la transmission électronique des actes au représentant de l'état en incluant les DIU (Décisions Individuelles d'Urbanisme)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une convention a été prise en 2012 entre Madame la Préfète de la Loire et la commune de Burdignes relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité par l'application ACTES. Les actes télétransmis étant les délibérations, les décisions du Maire, les arrêtés sauf autorisation d'urbanisme, les contrats de travail et leurs avenants et les documents budgétaires.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'à compter du 1^{er} janvier 2022 en vertu des dispositions combinées des articles L423-3 du code de l'urbanisme et L 112-8 et suivants du code des relations entre le public et l'administration, toutes les communes sont concernées par l'obligation de recevoir les demandes de permis de construire, d'aménager, de démolir, de certificats d'urbanisme ainsi que les déclarations préalables de travaux, par voie dématérialisée. La commune a créé une boîte mail spécifique pour cela: urbanisme@burdignes.com. De ce fait la télétransmission des DIU (décisions individuelles d'urbanisme) doit être mise en place, via l'application ACTES.

Monsieur le Maire donne lecture de la nouvelle convention à intervenir pour la transmission électronique des actes au représentant de l'Etat.

Le Conseil Municipal ayant entendu cet exposé et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et d'effectuer toutes les démarches nécessaires pour son exécution à compter du 1^{er} mars 2022.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Aide financière pour les projets de sorties scolaires de l'école publique de Burdignes

-Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande faite lors du conseil d'école du 16 novembre 2021 et dans le courrier du 8 décembre 2022 pour les projets de sorties ou voyages programmés cette année à savoir :

- Sortie avec 1 nuitée au Bessat pour les élèves de Madame RABY en juin
- Classe-découverte en Vendée du 11 au 15 avril 2022 pour les élèves de la classe de Madame LEVEQUE

Monsieur le Maire propose une aide forfaitaire de 1 600 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité :

- L'aide forfaitaire de 1 600 €.
- Demande à Monsieur le Maire de faire le nécessaire pour le versement de cette aide financière à la Coopérative scolaire.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Questions diverses

Bilan des travaux forestiers 2021 et prévisionnel 2022

Alisée Privat, Technicienne Forestière ONF, invitée à ce conseil, présente le bilan de l'activité 2021 pour les parcelles communales.

Le résultat de l'année 2021 est excédentaire de 70580 €.

Dépenses 4990

Frais de garderie	489
Travaux entretien (limites Ceylionnas)	565
Travaux forestiers (plantation Ceylionnas)	3936

Recettes : 75570

Ventes bois sur pied	75470
Locations	100

Pour l'année 2022 les travaux porteront essentiellement sur des travaux forestiers (plantations de la Faye, Ceylionnas , nouvelle acquisition sur la RD) pour un montant de 19128 €.

Compte tenu des travaux, des frais de garderie (dont un prélèvement de 10% sur les ventes de bois de 2021) et des aides demandées (dispositifs Reforestation et Label Bas Carbone), le résultat 2022 devrait être déficitaire (entre - 18 605 € et - 23 305 € selon les aides obtenues).

Monsieur le Maire remercie Alisée Privat pour son intervention.

Prochain Conseil Municipal le mercredi 23 février à 19h30